



# DERNIÈRE MINUTE

**Taux de promotion fixés pour la période 2019-2021  
concernant l'avancement de groupe et l'avancement d'échelon au choix  
des personnels à statut ouvrier envoyés ce jour par la DRH-MD**

ANNÉE	OUVRIERS	CHEFS D'EQUIPE	TECHNICIENS À STATUT OUVRIER
2019	Avancement au groupe VII : 15 %		14 %
	Avancement au Hors groupe : 14 %		
	Avancement au hors groupe nouveau : 12 %		
	Avancement aux groupes hors catégorie A et B : 12 %		
	Avancement au groupe hors catégorie C : 8 %		
	Avancement d'échelon au choix : 22%		
2020	Avancement au groupe VII : 14 %		T3 à T5bis : 14 % T6 à T7 : 13%
	Avancement au Hors groupe : 13 %		
	Avancement au hors groupe nouveau : 11 %		
	Avancement aux groupes hors catégorie A et B : 12 %		
	Avancement au groupe hors catégorie C : 8 %		
	Avancement d'échelon au choix : 22%		
2021	Avancement au groupe VII : 14 %		T3 à T5bis : 14 % T6 à T7 : 13%
	Avancement au Hors groupe : 12 %		
	Avancement au hors groupe nouveau : 10 %		
	Avancement aux groupes hors catégorie A et B : 12 %		
	Avancement au groupe hors catégorie C : 8 %		
	Avancement d'échelon au choix : 22%		

Paris, le 26 février 2019